

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS


OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer avec d'autres produits.

PRODUIT

GULLIVER

Assuré par la société Predica sise 50-56 rue de la Procession, 75015 PARIS, <https://www.predica.com/priips/lcl>.

Appelez le **0 800 015 501**  de 9h30 à 18h30 pour de plus amples informations ou contactez votre conseiller si vous êtes déjà client de LCL.

Predica est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Ces informations sont à jour au 01/01/2018.

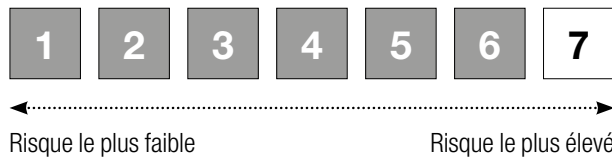
Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type	Ce produit est un contrat d'assurance vie multi-supports de groupe à adhésion facultative conclu entre Predica, l'assureur, et Le Crédit Lyonnais (LCL), le souscripteur du contrat groupe.
Objectifs	<p>L'objectif de ce contrat est la constitution d'un capital qui sera versé à l'adhérent s'il est vivant au terme de l'adhésion (garantie en cas de vie), ou au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) en cas de décès de l'adhérent avant le terme de l'adhésion (garantie en cas de décès). Les garanties peuvent être exprimées en euros et en unités de compte. Ces différentes modalités d'expression des garanties ou supports constituent des options d'investissement au sens de la Réglementation PRIIPS (Règlement UE 1286/2014 du 26/11/2014), également appelées supports dans la suite du document.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le support en euros, le contrat comporte une garantie, égale aux sommes versées nettes de frais sur versement. Le contrat prévoit une participation aux bénéfices déterminée globalement au 31 décembre de chaque année en fonction de l'actif adossant entre autres ce contrat de groupe. • Les supports en unités de compte sont représentatifs de supports financiers (parts d'organismes de placement collectif (OPC), titres de créance). Ils ne comportent pas de garantie en capital donnée par l'assureur. Pour les supports en unités de compte, Predica ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. <p>Vous choisissez entre les différents supports proposés une allocation et pouvez la faire évoluer par arbitrage d'un ou plusieurs supports vers un ou plusieurs autres supports du contrat d'assurance. Les arbitrages en sortie du support en euro sont soumis à l'acceptation préalable de l'assureur. L'exécution de l'opération vaut acceptation de l'assureur. Chaque option d'investissement fait l'objet d'informations spécifiques accessibles sur le site https://www.predica.com/priips/lcl.</p>
Investisseurs de détail visés	<p>Ce produit est destiné à des investisseurs à moyen et long terme, mineurs à l'adhésion, en vue de constituer un capital.</p> <p>Le type d'investisseurs auprès duquel ce contrat est destiné à être commercialisé varie en fonction des supports d'investissement choisis.</p> <p>Le choix des supports doit prendre en compte les besoins de l'adhérent, son horizon de placement, la capacité de ses représentants légaux à supporter des pertes, leur connaissance et leur expérience en matière financière.</p>
Prestations d'assurance	<p>Les garanties du contrat sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en cas de vie de l'adhérent au terme de l'adhésion : versement d'un capital ou d'une rente à l'adhérent déterminée selon les conditions et barèmes en vigueur chez Predica au jour de la mise en place de la rente ; • en cas de décès de l'adhérent avant le terme de l'adhésion : versement d'un capital ou d'une rente au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) déterminée selon les conditions et barèmes en vigueur chez Predica au jour de la mise en place de la rente . <p>Une garantie complémentaire à la garantie en cas de décès permet, sous certaines conditions, le versement d'un capital minimum en euros. Dans le cadre de la garantie complémentaire en cas de décès, au cas où le décès de l'adhérent assuré surviendrait avant le 1^{er} jour du trimestre civil suivant son 78^{ème} anniversaire et si le capital acquis sur la part du contrat exprimée en unités de compte devait être inférieur au montant net investi sur les supports en unités de compte, Predica garantit la différence dans la limite de 100 000 €. Cette garantie complémentaire en cas de décès, obligatoire dès le 1^{er} investissement sur un support en unités de compte jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, est reconduite tacitement chaque 1^{er} janvier sauf dénonciation par Predica. La cotisation correspondant à cette garantie complémentaire en cas de décès est prélevée sur l'ensemble des supports en unités de compte, en même temps que les frais de gestion au taux maximum annuel de 0,10%. Un scénario de performance illustrant cette garantie figure dans la section « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? »</p>
Durée de vie du produit	<p>La durée de votre adhésion est de 8 ans à compter de la date d'effet. Au terme de l'adhésion, celle-ci sera prorogée tacitement d'année en année. Vous pouvez cependant résilier votre adhésion à tout moment, l'assureur vous versera alors la valeur de rachat. L'assureur en revanche ne peut résilier l'adhésion avant le terme.</p> <p>L'adhésion prend fin au décès de l'adhérent-assuré.</p>

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTE ?

INDICATEUR DE RISQUE



► L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Le risque, ainsi que les perspectives de rendement de votre contrat dépendent des options d'investissement choisies. Les niveaux de risque vont de 1 à 6 sur l'indicateur ci-dessus, 1 la classe de risque la plus basse, 6 une classe de risque élevée. Quels que soient les supports choisis, la perte maximale possible ne pourrait pas dépasser l'investissement initial.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si Predica n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Nous vous invitons à consulter le site <https://www.predica.com/priips/lci> pour des informations plus détaillées sur les risques spécifiques des supports que nous proposons dans ce contrat afin de comparer leurs risques et perspectives de rendement respectifs.

SCÉNARIO DE PERFORMANCE : GARANTIE COMPLÉMENTAIRE EN CAS DE DÉCÈS

INVESTISSEMENT DE 10 000 €				
Scénarios		1 an	4 ans	8 ans (Période de détention recommandée)
En cas de décès	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	10 000 €	10 000 €	10 000 €

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 8 ans, en cas de moins-value de votre investissement, en supposant que vous investissiez 10 000 € net de coûts d'entrée.

QUE SE PASSE-T-IL SI PREDICA N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Si nous ne sommes pas capables de payer ce que nous vous devons, vous êtes couverts par un dispositif national de garantie, le Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP). La garantie procurée par ce fonds est limitée, au global, pour l'ensemble des contrats d'assurance et de capitalisation d'un même assuré à 70 000 € pour toute garantie en capital et 90 000 € pour des rentes d'assurance vie, d'incapacité ou d'invalidité.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. Ils varient en fonction des supports choisis. Les plages de coûts indiquées ci-dessous correspondent aux bornes inférieure et supérieure des coûts totaux et agrègent les coûts propres à chaque support et les coûts propres au contrat. Les frais propres au contrat d'assurance vie figurent dans la notice d'information du contrat. Chaque support fait l'objet d'informations spécifiques accessibles sur le site <https://www.predica.com/priips/lci>. Les chiffres indiqués dans les documents d'informations spécifiques des supports comprennent les coûts du support lui-même mais ne comportent pas les frais du contrat qui s'ajoutent aux coûts du support lui-même et viennent impacter sa performance.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

INVESTISSEMENT DE 10 000 €			
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez à la fin des 8 ans
Coûts totaux	492,00 € - 653,00 €	746,16 € - 1 335,39 €	1 081,12 € - 2 175,48 €
Incidences sur le rendement (réduction du rendement) par an	4,92 % - 6,53 %	1,92 % - 3,52 %	1,42 % - 3,02 %

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin des 8 ans ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

CE TABLEAU MONTRE L'INCIDENCE SUR LE RENDEMENT PAR AN

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,49 % - 0,49 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement (il s'agit d'un montant maximal, vous pouvez payer moins). Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0 % - 0 %	Certains supports du contrat prévoient des coûts de sortie.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0 % - 0,09 %	L'incidence des coûts acquittés pour acheter et vendre les actifs sous-jacents.
	Autres coûts récurrents	0,91 % - 2,47 %	L'incidence des coûts prélevés chaque année pour gérer votre investissement.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0 % - 0 %	Incidence des commissions liées au résultat. Sur certains supports, la société de gestion prend ces commissions quand la performance excède celle de l'indice de référence.
	Commissions d'intéressement	0 % - 0 %	Incidence des commissions d'intéressement. Sur certains supports, la société de gestion prend ces commissions quand la performance excède un certain taux.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 8 ANS

La période de détention recommandée est de 8 ans. Cependant cette période peut être significativement plus longue, si vous choisissez des supports dont la durée est plus longue.

Vous disposez d'un délai de 30 jours calendaires à compter de la conclusion de votre adhésion pour y renoncer.

Le contrat est conçu pour un investissement de long terme ; vous devez vous préparer à rester investi pendant au moins 8 ans. Un rachat partiel ou total de votre adhésion est possible avant 8 ans, sous réserve de l'acceptation du bénéficiaire dans les conditions prévues par la loi. En recourant à cette faculté de rachat, vous vous exposez à des conséquences fiscales et à d'éventuelles pertes selon les supports choisis.

COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute précision ou pour toute réclamation concernant votre adhésion, nous vous remercions de vous adresser en priorité à votre conseiller. En cas d'insatisfaction ou de désaccord, vous pourrez adresser votre dossier à : Predica - Service Clients - 75724 Paris Cedex 15. En cas de réclamation et si la réponse écrite apportée par Predica ne semble pas satisfaisante, vous pourrez recourir gratuitement à une procédure de médiation en vous adressant au Médiateur de l'Assurance à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou sur le site internet : <https://www.mediation-assurance.org>. Toutefois cette procédure n'est possible que si aucune action judiciaire n'a été engagée.

Les conditions du recours à la Médiation de l'Assurance sont disponibles sur le site : <https://www.mediation-assurance.org> ou sur demande faite au Médiateur. Ces démarches sont gratuites et n'impliquent pas renonciation à tout autre recours légal.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Nous publions régulièrement des informations sur ce contrat et ses supports ; vous pouvez les trouver sur notre site <https://www.predica.com/priips/lcl>.

De plus, en application des dispositions du Code des assurances :

- La notice d'information détaillant l'ensemble des garanties et supports proposés par le contrat, ainsi que les documents d'information des supports que vous sélectionnez, vous seront communiqués préalablement à votre adhésion au contrat.
- Chaque année, vous recevrez un relevé d'information sur votre contrat d'assurance.